

Séance du 29 mai 2015

L'an deux mil quinze, le 29 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M PECHINOT Joël, Maire,

Présents : DELARUE F. DUPUIS D.. JACQUIN R. THIRION O. GUILLERME JM. CARRION C. THEVENOT M. CARRION A.

Absent excusé : PECHINOT D.

Absent non excusé : MADUPUY A.

Pouvoir de PECHINOT D à PECHINOT J.

Secrétaire de séance : DELARUE F.

15. LOGEMENTS COMMUNAUX. REVISION DES TARIFS DE LOCATION:

(Pour : 10, contre : 0, abstention : 0)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le logement communal de 114 m², situé au 5 rue des Ouches reste vacant depuis le mois de décembre 2014. Par ailleurs, il fait également remarquer que le montant des locations est difficilement récupérable par le Trésorier. Le tarif des locations fixé au maximum du barème (logements conventionnés) en est probablement la cause.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
FIXE les tarifs de location comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2015 :

- Logement 114.11 M² : 390.00 euros mensuel, charges en sus,
- Logement 83.88 m² : 350.00 euros mensuel, charges en sus.

16. PERSONNEL COMMUNAL. MISE A DISPOSITION. RECONDUCTION :

(Pour : 10, contre : 0, abstention : 0)

La commune de GRIGNON a conclu avec la commune de Salmaise une convention de mise à disposition de personnel communal (secrétariat) pour une durée de 1 an, renouvelable dans la limite de 3 ans.

La première année arrive à son terme. Il convient de le renouveler.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler pour un an la convention de mise à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 1, relatif à cette convention.

17. VOIRIE COMMUNALE. REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT:

(Pour : 10, contre : 0, abstention : 0)

Divers travaux de réfection de voirie (point à temps, enrobé à froid) sont régulièrement effectués dans la commune. Ces travaux concernent les rues du village ainsi que l'accès aux stations de captage et châteaux d'eau, situés à l'écart du village et pour lesquels un réseau de voirie spécifique a été réalisé.

Par ailleurs, divers travaux concernant le réseau d'eau potable sont régulièrement effectués sur le territoire de la commune (changement et réparation de vannes de sectorisation, pose ou réparation de conduites, etc...) et occasionnent des détériorations de chaussée en raison des fouilles nécessaires.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE que la répartition des frais de fonctionnement de voirie se fera comme suit :

* budget commune : 2/3 des frais de réfection engagés

**budget eau : 1/3 des frais de réfection engagés.

18. SALLE COMMUNALE. CROISEE DES SARMATES. UTILISATION EXCEPTIONNELLE :

(Pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

La salle communale, la Croisée des Sarmates, a été sollicitée pour les périodes du 17 au 22 août et du 24 au 28 août 2015 pour la préparation d'un long métrage dont l'action se passera en grande partie à Salmaise (résidence d'écriture).

Les jeunes artistes aimeraient bénéficier d'un tarif préférentiel, la salle étant occupée sur une longue période de 11 jours.

Monsieur Raphaël JACQUIN, intéressé à l'affaire, se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE que le montant de la location sera fixé à 500.00 euros pour l'ensemble des périodes demandées,
- SOUHAITE que le travail effectué pendant ce séjour fasse l'objet d'une rencontre amicale avec les habitants du village.

19. SALLE COMMUNALE. CROISEE DES SARMATES. MODIFICATION DU REGLEMENT :

(Pour : 10, contre : 0, abstention : 0)

Lors de l'utilisation des salles communales, il a été constaté que les déchets ménagers ne faisaient pas toujours l'objet de tri adéquat. Les factures payées par la commune sont directement impactées par les erreurs commises par les utilisateurs.

Le Conseil Municipal, après discussion,

- DECIDE de modifier les règlements des salles des fêtes comme suit :

« Concernant les déchets recyclables, les conteneurs jaunes situés sous la passerelle de secours restent à disposition gratuite.

Concernant les déchets non recyclables, deux solutions s'offrent aux locataires des salles :

- *Soit des sacs prépayés sont proposés par la commune pour la valeur facturée par la COPAS pour ce type de sacs (3 euros ce jour),*
- *Soit le locataire emporte ses déchets non recyclables ».*

20. BUDGET COMMUNAL. DECISION MODIFICATIVE N°1 :

(Pour : 10, contre : 0, abstention : 0)

Diverses petites modifications budgétaires sont nécessaires (achat de logiciels, emprunts à taux variables, amortissement, recettes supplémentaires...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- MODIFIE le budget communal comme suit :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6228 : Divers		1 500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 500.00 €
D 023 : Virement section investissement		810.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investis.		810.00 €
D 2051 : Concessions, droits similaires		1 237.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		1 237.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		450.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		450.00 €
D 238 : Avance / cde immobilisation corporelle		1 237.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		1 237.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		810.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		810.00 €
R 28041582 : GFP : Bâtiments et installation		732.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		732.00 €
R 238 : Avance / cde immobilisation corporelle		1 237.00 €

TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	1 237.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement	145.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves	145.00 €
R 758 : Produits divers de gestion courante	2 100.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante	2 100.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers	210.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	210.00 €

QUESTIONS DIVERSES

BATIMENTS COMMUNAUX : nouvelles interrogations de l'ensemble des Conseillers sur le devenir du bâtiment communal situé au 5 rue des Ouches (ancienne école et logements).

FACTURES D'EAU IMPAYEES : trop de factures d'eau demeurent impayées. Le Conseil Municipal rappelle qu'il est possible d'obtenir un échelonnement de la dette auprès du Trésorier, en cas de difficultés financières. Ce dossier sera revu lors d'un prochain conseil et les impayés restant seront étudiés cas par cas.

EMPRUNTS COMMUNAUX : les emprunts communaux seront réétudiés en vue d'une renégociation des taux.

14 JUILLET : organisation des festivités.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

15. Logements communaux. Révision des tarifs de location
16. Personnel communal. Mise à disposition. Reconduction
17. Voirie communale. Répartition des frais de fonctionnement
18. Salle communale. Croisée des Sarmates. Utilisation exceptionnelle
19. Salle communale. Croisée des Sarmates. Modification du règlement
20. Budget communal. Décision modificative N°1

PECHINOT J

CARRION C

DELARUE F

CARRION A

DUPOIS D.

GUILLERME JM

JACQUIN R.

MADUPUY A

PECHINOT D.

THEVENOT M

THIRION O